

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2024 TRIAL



MOTO-CLUB: MOTO VERTE DES HAUTES VOSGES N° D'ÉPREUVE FFM: 436

E-MAIL: cunat.jerome@orange.fr

DATE: 14/04/2024

TÉLÉPHONE: 06.76.29.26.96

LIEU: BARBEY-SEROUX

ORGANISATEUR TECHNIQUE: CUNAT Jérôme

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation :

☒ Trial Outdoor

☐ Trial Indoor

☐ Trial Urbain

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course **POIROT Joël** Licence : **019775**

Président du Jury ou Arbitre* **GRANDEMANGE Mickael** Licence : **149500**

Membre du Jury Licence :

Membre du Jury Licence :

Commissaire technique responsable - **ANTOINE Damien** Licence : **002290**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
TR1	15			12 Zones - 3 Tours
TR2 +	6			12 Zones - 3 Tours
TR2	6			12 Zones - 3 Tours
TR3+	6			12 Zones - 3 Tours
TR3	6			12 Zones - 3 Tours
TR4+	6			12 Zones - 3 Tours
TR4	6			12 Zones - 2 Tours

TF2 - TROPHÉE FÉDÉRAL DE TRIAL VINTAGE :

Une catégorie motos anciennes est prévue sur l'épreuve et comptera pour le Trophée Fédéral de Trial Vintage :

☐ OUI ☒ NON

LES CYLINDRÉES SERONT CONFORMES À L'ARTICLE 7 DES RTS TRIAL :

6-10 ans : 80cc maxi (50cc à 6 ans)
11-14 ans : 125cc maxi
15 ans et plus : cylindrée libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | RÉGICULISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche ..GERARDONER

Temps de trajet (en min) ...15 mn

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRÉTIQUE

Accès :

Nom du site ...BARBEY SÈVRES - Centre

Adresse88640

Caractéristiques :

Longueur du parcours ...10 kms

Nombre de zones ...12

Temps global imparti ...8h30

Nombre d'OZT*8

*Officiels Commissaires de Zone

Le parcours emprunte-il des voies ouvertes à la circulation publique ?

☐ OUI ☒ NON



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

DATE: 18/12/23

DATE: 28.03.2024

DATE: 02/04/2024

NUMÉRO: 24/0374

ASSOCIATION MOTO VERTE
HAUTES VOSGES

..le Paquis des Cailles 88120 Basse sur Rupt

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél. 03 83 18 87 00
Fax 03 83 18 87 60

P.O. POIROT JOËL

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



Préfecture des Vosges
Pole « Polices administratives »
Madame Marie France Fischer

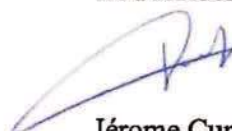
88000 EPINAL

Basse sur le Rupt, le 14 décembre 2023

Objet : Officiels FFM en poste au cours du trial de Barbey Seroux du 14/04/24

Fonction	N° licence FFM	Nom
Président organisation	OFF 007609	Cunat Jerome
Arbitre	OFF 149500 /	Grandemange Mickael
Directeur de course	OFF 019775	Poirot Joel
Commissaire technique	OFF 002290	Antoine Damien
Commissaire	OFF 286336 /	Lecomte Mélanie
Commissaire	OFF 235042	Lambert Bruno
Commissaire	OFF 235041	Lambert Anne Marie
Commissaire	OFF 037880	Petitjean Marc
Commissaire	OFF 050899	Rivet Jean Christophe
Commissaire	OFF 219275 /	Grandemange Alain
Commissaire	OFF 007022	Colin René
Commissaire	OFF 286337 /	Grandemange Myriam

Le Président

 **ASSOCIATION MOTO VERTE
HAUTES VOSGES**
Jérôme Cunat - le Parquis des Cailles 88120 Basse sur Rupt



HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: 0428
 DATE: 14/04/24
 LIEU: BARBEY SEPOUX 88640



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
8h00	9h00	Contrôles administratifs	Ensemble des catégories	1h00
8h00	9h30	Contrôles techniques	"	1h30
18h00		Remise des pds	"	
9h00	17h30	Départ des pilotes 120/mn	"	
	17h30	Arrivée du dernier pilote		